

Aussi-tôt que l'on eut signé & ratifié la Convention, le Roi envoya une Frégate à l'Amiral Haddock, qui étoit alors à Port-Mahon, avec une Escadre de 24. Vaisseaux de guerre, & lui ordonna de revenir sans délai dans les Ports de la Grande Bretagne, moyennant l'arrangement amiable qu'on avoit fait avec l'Espagne; & Sa Maj. Catholique voulant de son côté donner des marques du désir qu'Elle avoit de remplir ses engagements, ordonna d'abord de désarmer ses Vaisseaux, fit toutes les dispositions nécessaires pour commencer les séances du Congrès qui se devoit tenir à Madrid; & afin que conformément à ce qui avoit été arrêté dans la Convention au sujet de la Caroline & de la Georgie, toutes choses restassent pendant le Congrès dans le même état, sans aucun changement de part & d'autre, S. M. Cath. envoya ses ordres en Amérique pour que l'on s'y réglât sur ce qui avoit été stipulé. On fut ici plus de deux mois avant que d'envoyer les mêmes ordres en Amérique. & le Ministère expédia ensuite une autre Frégate à l'Amiral Haddock pour révoquer non-seulement les ordres qu'on lui avoit envoyés de revenir en Angleterre, mais pour lui ordonner de se rendre à Gibraltar avec son Escadre, qui a été renforcée jusqu'à 28. Vaisseaux de guerre.

Ces deux incidens nouveaux, sçavoir le retardement de l'expédition des ordres en Amérique, & la revocation de ceux que l'Amiral Haddock avoit reçus de retourner avec son Escadre dans les Ports de la Grande Bretagne, joints à l'augmentation de cette Escadre de plus de la moitié, & au poste qu'elle a pris au milieu de tous les Ports d'Espagne, ont fait présumer au Ministère de Madrid que celui de Londres avoit changé d'idée au sujet de la Convention, cherchant par ces démarches à en éluder l'exécution. Le Cour d'Espagne considéra, que quoique l'Escadre fût dans